

Immobilisme et candeurs politiciennes

Paru dans Le Courrier le mercredi 6 février 2008

DANIÈLE MULLER-TULLI*

SECTES - En marge du débat autour du Centre sur les croyances, Danièle Muller-Tulli lance un pavé dans la mare: le Conseil d'Etat genevois n'a pas tenu ses promesses prises en 1997, sur la base de l'audit sur les dérives sectaires. □L'actualité récente, répercutée par la presse et les médias, fait état d'une levée de boucliers pour réclamer le maintien du Centre intercantonal d'information sur les croyances, CIC, auquel le Conseil d'Etat menace de couper les subventions, suite à une restriction du budget cantonal. Mon propos ici n'est pas de mettre en question la légitimité ni la qualité du travail du CIC, mais bien plutôt de m'interroger sur les engagements politiques pris en période de crise, à la suite des massacres de l'Ordre du temple solaire. Ces engagements ont-ils été tenus? Qu'en est-il onze ans après l'audit sur les dérives sectaires de 1997, audit demandé par Monsieur le conseiller d'Etat Gérard Ramseyer, alors président du Département de justice et police et des transports? Il serait bon de faire un retour en arrière et de rappeler les circonstances dans lesquelles la création du centre a eu lieu. Le 5 octobre 1994, la Suisse romande se réveille en état de choc. Coup sur coup, on apprend avec horreur que cinquante-trois membres d'une secte templière, l'Ordre du temple solaire (OTS), ont été retrouvés morts, dont vingt-trois à Cheiry dans le canton de Fribourg, vingt-cinq à Salvan dans le canton du Valais, et cinq à Morin Heights, au Canada. L'opinion publique est bouleversée, la presse se déchaîne et de nombreux articles commentent le drame. □A cette époque, la question des sectes ne fait pas partie des préoccupations des autorités politiques, ni de celles du citoyen ordinaire. Il y avait certes déjà eu des massacres de grande ampleur, mais au loin. En Guyane en 1978, le Temple de Jim Jones avait fait 914 victimes. Puis en 1993 à Waco, au Texas, septante-deux Davidiens avaient suivi leur gourou dans la mort. En Europe, les familles touchées par le problème, qui cependant est présent depuis les années 1970, n'osent guère en parler. □Le 16 décembre 1995, second drame de l'OTS. Cette fois seize personnes sont mortes à Saint-Pierre-de-Chérennes, dans le Vercors, en

France. La plupart sont calcinées, des sacs poubelles sur la tête. Elles ont été droguées avant d'être assassinées. Puis encore cinq morts à Saint-Casimir, au Canada, en 1997. En tout septante-quatre morts, parmi lesquels des enfants et des adolescents. C'est l'incompréhension. Même les proches des adeptes n'ont pas su déceler ce qui se tramait. La presse genevoise de l'époque a reproché à M. Ramseyer de n'avoir pas su empêcher le second drame. ▫Début 1996, M. Ramseyer met sur pied une commission parlementaire d'experts chargée de réaliser un audit sur les dérives sectaires afin de prendre position par rapport au phénomène des sectes, d'évaluer son ampleur, de savoir quelles mesures prendre et si l'Etat devait s'en mêler. Rappelons-nous ce qu'il disait en préfaçant le rapport du groupe d'experts genevois, en février 1997. Après avoir évoqué les drames de Cheiry, Salvan, Morin Heights et Saint-Pierre-de-Chérennes, M. Ramseyer déclare candidement que la secte du Temple solaire était «un lieu de dialogue dans lequel les médecines douces constituaient un lieu privilégié». Il poursuit en parlant de la peur millénariste ayant conduit au drame que l'on sait. Ensuite, il s'inquiète des victimes: «Demeurent les victimes. Demeurent les chagrins indicibles des familles et le sentiment de profonde révolte qui nous étreint parce que des enfants, des innocents, ont été délibérément sacrifiés sur l'autel de la folie de leurs aînés. Folie? Et s'il s'agissait plus d'une dérive, cette dérive sectaire dont traitent les experts?.» ▫Une intense activité dans le cadre du processus d'audit se déploie alors, les auditions se multiplient, la commission d'experts reçoit des ex-adeptes, des leaders de groupes, des universitaires, les associations de défense. L'Etat semble prendre position. ▫Dans les Actes du colloque du 25 novembre 1999 - soit plus de deux ans après la parution de l'audit «L'Etat face aux dérives sectaires», M. Ramseyer réaffirme qu'il faut «une politique volontariste», une politique qui implique une volonté tant sur les objectifs que sur les moyens. «Tout ne sera pas réalisé dans l'immédiat, poursuit-il, mais il faut commencer, ne serait-ce que pour donner aux victimes potentielles un espoir nouveau et aux sectes un signe politique clair, un avertissement qui ne sera pas sans frais, une menace sans fard.» ▫En tant que présidente de l'Association suisse pour la défense de la famille et de l'individu, ASDFI1, je ne pouvais que me réjouir d'une telle prise de position. Avec moi les familles touchées retrouvaient l'espoir, de comprendre, de savoir, de pouvoir faire leur deuil. ▫Concrètement, quelles ont été les actions qui ont suivi ces déclarations? Entre 1996 et 1998, cinq projets de lois ont été soumis aux députés du Grand Conseil genevois pour répondre à la question des dérives sectaires et au désastre du massacre du Temple solaire. Quatre d'entre eux concernaient directement la protection de l'individu, et les accepter

aurait démontré une réelle volonté politique d'empoigner le problème à bras le corps. ▫Le projet de loi PL 7871, déposé le 10 juin 1998, visait à l'amélioration de la protection des victimes en leur permettant l'assistance d'un membre d'une organisation reconnue pendant l'instruction dans une action en justice. Il a été bien accueilli, mais pas retenu. ▫Il a alors été envisagé que les Centres LAVI, qui ont pour vocation de s'occuper des victimes d'infractions, soient les intervenants désignés pour intégrer les victimes de sectes. Il a été question de former des spécialistes au sein de cette institution. Le projet fut abandonné, la LAVI genevoise ne s'occupant que de victimes selon les termes suivants: «toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique». Toutes choses qui sont rarement démontrables dans les délits causés par les dérives sectaires. Sans compter la honte d'avoir été abusé et la culpabilité de dénoncer les anciens «frères et soeurs» difficilement dicible. ▫Le projet de loi PL 7872, déposé le 10 juin 1998, sur la référence à des pratiques religieuses et à l'usurpation du terme Eglise à des fins commerciales a rencontré beaucoup de blocages des communautés autres que les trois églises officielles, dont un groupe international bien connu. Il n'a donc pas été retenu. Qu'à cela ne tienne, une autre loi le suivrait! ▫Le projet de loi PL 7941, déposé en avril 1999, modifiait la loi sur les professions de la santé visant à étendre la notion d'exercice illégal de la médecine à toutes les formes de médecine parallèle. Certains corps de métier ont réagi violemment, les naturopathes en tête, entraînant le refus du Conseil d'Etat de légiférer, tout en admettant qu'une disposition était nécessaire, les soins sauvages posant problème. ▫Enfin, un projet visant à rendre obligatoire l'inscription des associations au Registre du Commerce, avec publication de leurs statuts, en vue d'une plus grande transparence. Trop lourd à suivre administrativement, ce projet n'a pas trouvé grâce auprès du Grand Conseil genevois. Cependant, les professions apprises en quelques séminaires foisonnent. ▫En conclusion, tous ces projets sont passés à la trappe. Cependant, M. Ramseyer a toujours promis que de nouveaux textes seraient proposés. De fait, seul le Centre intercantonal d'information sur les croyances voit le jour en 2002. Il répond sans doute à un besoin d'information sur les groupes, appelés «mouvements à caractère religieux, philosophiques et ésotériques». Il se veut un centre «neutre» et de tolérance et il ne dit pas si un mouvement est dangereux ou pas - or c'est bien ce que les personnes touchées veulent savoir. Il est parfois même trop lénifiant. ▫Qu'en est-il des victimes, des familles des victimes, des sortants de sectes dont la vie est précaire parce qu'ils ont suivi des gourous qui les ont bernés pendant des années, les dépouillant de leur argent ou, plus grave

encore, de leur identité et de leurs idéaux, ne sachant pas comment retrouver pied dans un univers qu'ils ne connaissent ou ne reconnaissent pas, ne sachant pas le plus souvent à qui s'adresser? Qu'a-t-il été envisagé par les autorités politiques pour venir en aide à cette population de 0,5% à 1,5% des habitants de notre pays? Cela correspond à la population d'une petite ville de Suisse. Négligeable? □ Les familles des adeptes morts à Cheiry, Salvan et Saint-Pierre-de-Chérennes dans le Vercors ont nourri un immense espoir lors de la prise de position des autorités entre 1996 et 1999. Aujourd'hui, elles n'ont plus d'illusions. Les proches d'adeptes continuent de s'adresser aux associations de défense qui les soutiennent, les comprennent, les écoutent, et continuent d'exister, sans soutien financier officiel, mais avec la compétence de l'expérience et l'empathie de l'humain. Parce que c'est de l'humain qu'il s'agit dans des affaires de sectes. De l'humain avec ses espoirs, ses idéaux, ses attentes et ses chutes. □ A Genève, un centre de thérapie pour sortants de sectes fonctionne depuis deux ans. Ce centre est composé uniquement de bénévoles qui, en plus de leurs professions habituelles, se sont engagés derrière une ethnopsychiatre et une ex-adepte de Jean-Michel Cravanzola². Parmi ces bénévoles, des psychiatres, des psychologues, des théologiens, des universitaires et des travailleurs sociaux. Tous travaillent à aider le sortant de secte à récupérer son identité première qui fut usurpée par l'effraction de la secte pendant le temps de l'adhésion par une sorte de viol mental, et à se défaire peu à peu de l'emprise de la secte. Car cette emprise est forte, ancrée, «engrammée»³ au point que, des années après sa sortie, l'ex-adepte fait encore des cauchemars insupportables. □ Ne serait-il pas juste que l'Etat tienne ses engagements et remette l'humain au centre du problème? Force est de conclure que treize ans après les drames évoqués plus haut, rien, ou presque, n'a été réellement fait pour faire avancer la question des dérives sectaires, et que la Suisse reste, comme le disent les experts des pays voisins, «le sanctuaire des sectes». | □ Note : * *Présidente de l'Association suisse pour la défense de la famille et de l'individu (ASDFI), vice-présidente de la Fédération européenne des Centres de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS), déléguée au Conseil de l'Europe.* □1 *L'association, en vingt ans d'existence, a traité des milliers de cas.* □2 *Secte active en Suisse romande dans les années 1970, dissoute en 1992.* □3 *En psychologie, un engramme est la trace laissée dans le cerveau par un événement du passé individuel (Robert).*